

Affiché le

Retiré de l'affichage le

**COMPTE-RENDU N° 5
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/05/2022 - 20 h 30**

PRESENTS : Valérie AMBROIS, Marie FEUVRIER, Chantal GUETAZ, Yves JAYET, Philippe MARGNAT, Bernard MARTINEZ, Coraline RIVAT, Maria RODRIGUES

EXCUSES : Emeric BARBIER, Dominique PALIARD pouvoir à Philippe MARGNAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Yves JAYET est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 avril 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Restaurant scolaire municipal et garderie périscolaire : Règlement intérieur et fixation des tarifs année scolaire 2022/2023

Monsieur le maire donne lecture du règlement intérieur des services Restauration scolaire municipal et garderie périscolaire et rappelle les tarifs fixés pour l'année scolaire 2021/2022 et approuvés par délibération n° 2021-06-04 du 18 juin 2021, à savoir :

Restaurant scolaire municipal

Cotisation annuelle unique aux 2 services : 18 € pour 1 enfant, 30 € pour 2 enfants et plus.

Le tarif pour la cantine est fixé à 4 € 70 le repas. Facture envoyée chaque mois.

Pour les enfants ayant des problèmes d'allergie, un repas peut être fourni par la famille. Dans ce cas, un tarif de garde équivalent au coût d'un repas sera facturé.

Garderie périscolaire

Le tarif de la garderie est fixé à 2 € 50 l'heure. Toute heure entamée est due.

La garderie ferme à 18 h 30 : tout dépassement de cet horaire engage l'application d'un « tarif dépassement » égal à 10 € l'heure entamée.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur leurs reconductions ou leurs modifications pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Décide d'appliquer une augmentation sur les tarifs pour l'année 2022/2023 ;**

L'article 7 – TARIFS/FACTURATION du règlement intérieur est donc modifié comme suit :

Restaurant scolaire municipal

Cotisation annuelle unique aux 2 services :

- 18 € pour 1 enfant,
- 30 € pour 2 enfants et plus.

Le tarif pour la cantine est fixé à 5.00 € le repas. Facture envoyée chaque mois.

Pour les enfants ayant des problèmes d'allergie, un repas peut être fourni par la famille. Dans ce cas, un tarif de garde équivalent au coût de ce repas sera facturé.

Garderie périscolaire

Le tarif de la garderie est fixé à 2 € 75 l'heure. Toute heure entamée est due.

La garderie ferme à 18 h 30 : tout dépassement de cet horaire engage l'application d'un « tarif dépassement » égal à 10 € l'heure entamée.

- **Approuve le nouveau règlement intérieur ainsi modifié ;**
- **Précise que les autres clauses du règlement intérieur restent inchangées ;**
- **Dit que le nouveau règlement intérieur, annexé à la présente, et les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.**

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

4. Jeunes Sapeurs-Pompiers des Terres Froides : demande de subvention 2022

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier émanant de la caserne du Futeau de Colombe. L'Association les Jeunes Sapeurs-Pompiers des Terres Froides sollicite auprès de la commune de Burcin une subvention au titre de l'année 2022.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

REFUSE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

5. ELECTIONS LEGISLATIVES/SCRUTINS DES 12 ET 19 JUIN 2022

Le bureau de vote est ouvert à 8 h00 et clos à 18 h 00. Sa composition et les équipes sont constituées.

6. LE POINT SUR LES TRAVAUX BATIMENTS / VOIRIE

- Réhabilitation « La Cure » en deux logements locatifs

Le marché d'appel d'offre public a été lancé et publié sur le journal l'Essor.

La date limite de dépôts des plis par voie dématérialisée est fixé au vendredi 20 mai à 12 h.

Les membres de la commission d'appel d'offres et le maître d'œuvre procéderont à l'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres le lundi 23 mai 2022 à 15 h.

En découleront l'analyse de ces offres et le choix des entreprises.

- Extension du cimetière

Le devis de maçonnerie de l'entreprise GARNIER est retenu pour un montant HT de 39 648.39 €. La règlementation des dépôts de demande de subvention ne nous permettant pas d'accepter ce devis avant d'avoir déposé la demande d'aide financière, la commune notifie par courrier son engagement à passer commande. Cet engagement fixera le coût et la planification de la réalisation des travaux.

- Travaux de sécurité routière

Entrée Nord : La convention entre le Département et la commune ne sera signée qu'au mois de Juin. De ce fait, la date prévisionnelle de démarrage des travaux est reportée au plus tard au mois de septembre 2022.

Entrée Sud : les travaux d'enfouissement des réseaux gérés par TE38 débiteront courant semaine 20.

- **Restauration de l'église**

L'église présente aujourd'hui des désordres évidents qui a amené la municipalité à engager une démarche de travaux de restauration (fissures sur les façades et toiture du clocher) ; Deux propositions de mission pour une étude de diagnostic faisabilité au préalable à sa restauration ont été réceptionnées :

- L'une émane d'un architecte pour un montant de 5 200 € HT ;
- Et l'autre d'un architecte du patrimoine pour un montant de 9 125 € HT.

Compte tenu que la restauration d'un patrimoine répond à des compétences spécifiques, le conseil municipal décide de confier cette étude à l'architecte spécialisé dans ce domaine. Son devis est donc accepté.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **Associations Elans Solidaires : Demande de prêt de la salle communale pour l'organisation d'un repas en faveur des ukrainiens**

Cette association souhaite organiser diverses actions en faveur des familles ukrainiennes accueillies sur notre territoire, et notamment l'organisation d'un repas. Pour ce faire, elle recherche une salle pouvant les accueillir.

Selon le planning d'occupation, le conseil municipal accepte de leur mettre à disposition la salle communale.

- **Fête du village - pique-nique du 14 juillet à l'espace plein air**

Prévoir son organisation.

- **Echo burcinois**

La prochaine édition du bulletin communal consacrera un thème à l'école avec le concours des écoliers de Burcin. Sa parution est prévue fin juin/début juillet.

- **Nuisances de la RD 73 / Collectif citoyen de la Vallée de la Bourbre**

L'augmentation du trafic sur la RD73, traversant les villages de la Vallée de la Bourbre, a engendré la création d'un collectif citoyen préoccupé par ses nuisances routières.

Ce collectif souhaite mener des actions afin de limiter au maximum le trafic de transit des camions et la vitesse de façon importante et efficace. Des entretiens avec les maires concernés ont eu lieu pour échanger sur cette problématique.

Une enquête citoyenne à destination des habitants résidants à proximité de la RD73 sera réalisée. Elle permettra d'établir un diagnostic. Un appel à bénévoles sera annoncé dans le prochain journal communal pour participer à cette action.

En aucun cas la commune n'est impliquée dans cette démarche.

Séance levée à 22 H 00.

Philippe MARGNAT
Maire de BURCIN



A noter :

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 9 juin 2022 à 20 h 30